

La participation des citoyens au cœur de la politique de la ville

DOSSIER DE PRESSE

VENDREDI 20 JUIN 2014

ville.gouv.fr



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES DROITS DES FEMMES,
DE LA VILLE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 prévoit de franchir une étape supplémentaire avec l'instauration d'une coconstruction de la politique de la ville « s'appuyant sur la mise en place de conseils citoyens » dans tous les contrats de ville (article 1er) et la mise en place d'une « maison du projet » pour chaque projet de renouvellement urbain (article 2). Ces nouveaux lieux de concertation et d'élaboration des politiques publiques ouverts aux habitants, aux associations et aux acteurs locaux seront les deux piliers d'une rénovation des pratiques démocratiques dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

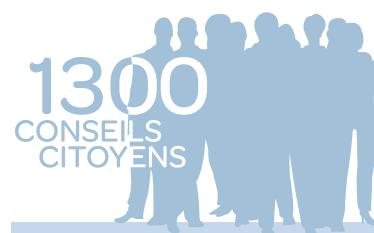
Le second semestre de l'année 2014 permettra de poser les jalons de ces instances de concertation qui verront le jour dans les quartiers prioritaires et les territoires en renouvellement urbain à partir de 2015. Cette période de transition constituera ainsi une période d'expérimentation des multiples pratiques pouvant inspirer les acteurs de la politique de la ville lors de l'élaboration des contrats de ville.

LES CONSEILS CITOYENS

Pour réussir, la politique de la ville doit se faire avec les habitants. Les opérations de renouvellement urbain en particulier sont des opérations lourdes qui si elles ne sont pas comprises et appropriées par les habitants peuvent être même contreproductives.

Le pouvoir d'agir des habitants dans ces quartiers prioritaires de la politique de la ville sera renforcé grâce aux « conseils citoyens ». Favoriser la prise de parole, garantir la place des habitants dans toutes les instances de pilotage du contrat de ville, créer un espace de propositions et d'initiative à partir des besoins des habitants, mais aussi assurer le renouvellement démocratique et la recréation d'un lien trop souvent distendu entre les habitants et les institutions, tels sont les objectifs de ces conseils.

- » Les conseils citoyens seront présents sur l'ensemble des 1300 quartiers prioritaires,
- » Ils seront paritaires et composés de deux collègues :
 - un collègue « habitants » constitué à partir d'un tirage au sort sur une liste globale d'habitants et une liste de volontaires,



Dans chaque opération de renouvellement urbain, **les maisons du projet** permettront de faire vivre le dialogue avec les citoyens : ils y apporteront leur expertise dans l'élaboration, le pilotage et le suivi des projets urbains. Elles seront des lieux permanents d'échange et de rencontre entre habitants, associations et institutions pour enrichir durablement les projets.

- un collège constitué des associations et acteurs locaux;
- » Les membres des conseils citoyens bénéficieront d'un droit à la formation;
- » Initiés en lien avec l'Etat et les municipalités, les conseils citoyens seront dotés d'un lieu et de moyens propres dans le cadre du contrat de ville;
- » Ils auront pour missions d'être des lieux d'échanges entre habitants, de développer l'expertise d'usage, d'assurer la représentation des habitants dans toutes les instances du contrat de ville et de proposer un espace de propositions et d'initiatives à partir des besoins des habitants.

UNE BOURSE NATIONALE D'EXPÉRIMENTATION DE 600 000 EUROS EN FAVEUR DE LA PARTICIPATION DES HABITANTS : LANCEMENT DE L'APPEL À PROJETS

Le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), en lien avec l'Acisé et l'Anru, a souhaité encourager les expériences locales en créant une bourse nationale dédiée aux actions mises en place pour favoriser la participation des habitants. Ce soutien financier permettra un essaimage des pratiques les plus inspirantes avec l'ambition de créer un nouveau cadre de référence qui donne aux habitants une place réelle dans la construction des politiques publiques.

OBJECTIFS DE L'EXPÉRIMENTATION

Le caractère innovant de la démarche de coconstruction initiée pour la réforme de la politique de la ville réside dans la volonté de donner aux habitants une place centrale de façon durable, et non uniquement lors d'évènements ou de concertations ponctuels à l'instar des dispositifs déjà existants (Fonds de participation des habitants, enquêtes publiques à l'occasion d'un aménagement urbain...).

L'objectif de la bourse d'expérimentation est donc d'encourager des actions significatives, se déroulant de façon continue et ayant vocation à se pérenniser. Elle doit permettre aux habitants et aux associations d'être les principaux acteurs de la vie de leur quartier et du développement local en soutenant des actions qui :

- » Favorisent la mobilisation des habitants dans la vie de leur quartier,
- » Améliorent le vivre ensemble et le lien social entre les différentes catégories de la population,
- » Renforcent le pouvoir d'agir des habitants et leur capacité à intervenir dans le débat public,

- » Repèrent et forment des habitants « ressources » en capacité de devenir des référents « habitants » dans les futurs conseils citoyens,
- » Coordonnent les démarches participatives et créent du lien entre les différentes structures du quartier,
- » Favorisent la prise en compte de l'expertise d'usage des habitants et leur implication sur des enjeux urbains, notamment lors de la définition des orientations urbaines.
- » Développent des pratiques innovantes concernant la prise en compte et l'accompagnement des usages, notamment en s'appuyant sur les Maisons du projet.

PORTEURS DE PROJETS

La bourse d'expérimentation s'adresse aux structures locales ou nationales développant des initiatives participatives impliquant les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville : associations, collectifs d'habitants soutenus par une personne morale, centres sociaux, fédérations d'éducation populaire, organismes HLM, agences d'urbanisme, établissements publics et collectivités locales...

CALENDRIER

Le rendu des projets aura lieu le 12 septembre 2014, la mise en œuvre des actions entre le dernier trimestre 2014 et le premier semestre 2015. Un premier bilan des projets portés par la bourse nationale d'expérimentation et des conseils citoyens sera réalisé mi-2015 pour étendre les bonnes pratiques repérées.

EXTRAIT DU DISCOURS DE NAJAT VALLAUD-BELKACEM, MINISTRE DES DROITS DES FEMMES, DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS, EN OUVERTURE DES JOURNÉES D'ÉCHANGES SUR LA RÉNOVATION URBAINE

Mardi 17 juin 2014



La ville doit être un lieu d'épanouissement. Ce sont les usages, les besoins des habitants qui doivent guider le concepteur de la ville comme son gestionnaire quotidien. Par exemple, la densité n'est pas un problème en soi, la promiscuité, si. La résidentialisation que vous mettez en œuvre dans les quartiers en renouvellement urbain n'a pas d'autre objectif que d'aider chaque habitant à se sentir vraiment « chez lui ».

C'est pour que chaque habitant ait pleinement sa place en ville, pour que toutes les générations, tous les milieux sociaux, toutes les origines puissent vivre ensemble que je veux permettre aux habitants d'être pleinement acteurs des projets de renouvellement urbain : c'est non seulement une condition de leur réussite, mais c'est aussi un impératif social et démocratique.

Depuis trop longtemps, l'intervention publique en direction des citoyens les plus fragiles s'est construite à partir de dispositifs pensés pour eux, non avec eux. Nelson Mandela le disait très bien : « ce qui se fait sans moi se fait contre moi ». J'en suis convaincue : seules des politiques publiques construites avec les citoyens auront l'efficacité requise, mais elles constituent aussi la meilleure voie pour recréer une dynamique de confiance entre les habitants, les corps intermédiaires des territoires et les institutions. Nous devons associer les habitants pour eux-mêmes, mais aussi pour porter l'exigence de services publics et d'associations qui soient au service des réalités vécues, non des besoins supposés.

L'objectif est bien de donner le choix aux habitants de nos quartiers, de donner envie de rester à ceux qui sont là, de donner envie à d'autres de venir, de donner confiance dans l'avenir et la possibilité à chacun d'aller de l'avant.

Demain, la mise en place de « conseils citoyens » dans l'ensemble des quartiers prioritaires permettra de garantir les conditions nécessaires de la mobilisation citoyenne, en favorisant l'expertise partagée, en garantissant la place des habitants dans toutes les instances de pilotage, en créant un espace de propositions et d'initiative à partir des besoins des habitants.

Demain, des maisons du projet dans chaque opération de renouvellement urbain permettront de faire vivre ces principes au quotidien, d'apporter l'expertise ci-

toyenne dans l'élaboration, le pilotage et le suivi des projets urbains, de proposer un lieu permanent d'échange et de rencontre pour enrichir durablement un projet pleinement partagé entre habitants, associations et institutions.

Demain, la gestion urbaine de proximité sera développée avec les habitants parce qu'au-delà des projets, il y a le quotidien. La ville doit être gérée, régulée pour que cette notion qui nous est chère de «vivre ensemble» s'y exprime. Multiplier les initiatives participatives qui y concourent, c'est l'objectif de la bourse d'expérimentations que je lancerai dans les prochains jours avec le CGET.





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES DROITS DES FEMMES,
DE LA VILLE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS